

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 1^{er} mars 2024
N° 07 / 2024

Conseillers en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars, à vingt heures trente, le conseil
Présents : 11	municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 4	ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 4	présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15	
Présents :	M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Daniel MALLET et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Absents excusés :	M. Jean-Paul BERTHET, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Pouvoir :	Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à Alain ANDRIEUX. Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU. Angélique GERBERT donne pouvoir à Martine BERTRAND. Romain MALLET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Secrétaire de séance :	Bernadette ALBARET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 mars 2024 et que la convocation avait été faite le 26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : AUTORISATION D'IMPLANTATION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a autorisé ENEDIS à implanter :

- Un poste de transformation sur la parcelle cadastrée BO 207 à Saint-Thomas par convention de servitudes du 9 janvier 2019, parcelle appartenant à la section de La Valette, moyennant une indemnité de 180 € ;
- Un poste de transformation sur la parcelle cadastrée ZH 45 à Palageat par convention de servitudes du 8 janvier 2018, parcelle appartenant au domaine privé de la commune, moyennant une indemnité de 212 €.

Ces autorisations vont être transcrites par actes authentiques à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessitent une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** ces mises à disposition ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes définitifs.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Préfecture du Cantal
Date de réception de l'AR: 12/03/2024
015-211501887-DE_2024_007-DE